

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/C.CAMPO/SG/CIPM/2025 DU
03/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF D'UNE
PORTEE DE 10 ML SUR LA RIVIERE MVASS DANS LA COMMUNE DE CAMPO,
DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD
(PROCEDURE D'URGENCE)**

1- OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie des populations, le Maire de la Commune de Campo (Maitre d'ouvrage), lance un Appel d'Offres National Ouvert (AONO) pour les travaux de construction d'un pont définitif d'une portée de 10 ml sur la rivière Mvass.

2- CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires- études ;
- Ouvrage d'art ;
- Signalisation et équipements de sécurité.

3- DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution des travaux est de trois (03) mois. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

4- COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX :

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **65 000 000 (soixante-cinq millions) Francs CFA TTC**.

5- PARTICIPATION

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à tout candidat qui s'estimera capable de répondre dans les délais fixés, après publication de l'appel d'offres pourra valablement soumissionner.

6- FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le BIP-MINTP, Exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire n°.....

7- MODE DE SOUMISSION

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est hors ligne.

8- CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission acquitté à la main et timbrée, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO, dont le montant s'élève à **1 300 000 (Un million trois cent mille) FCFA** ; il est au plus égal à **2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC)** du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite, mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable. Cette caution de soumission doit être accompagnée du récépissé de

consignation émis par le CDEC ou tout autres pièces justificatives attestant le dépôt à la CDEC.

9- CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du Maître d'Ouvrage (MO) aux heures ouvrables à l'hôtel de ville de CAMPO (service (SIGAMP), dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

10- ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au à la commune de Campo dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO de (50.000) cinquante mille FCFA, payable auprès de la recette municipale de Campo. Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique.

11. REMISE DES OFFRES :

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Commune de Campo, auprès d'un point focal désigné par le Maire de Campo, au plus tard le **05/03/2025 à 12 Heures** et devra porter la mention:

**"AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°002/C.CAMPO/SG/CIPM/2025 DU
03/02/2025 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONT DEFINITIF
D'UNE PORTEE DE 10 ML SUR LA RIVIERE MVASS DANS LA COMMUNE DE
CAMPO, DEPARTEMENT DE L'OCEAN, REGION DU SUD
(PROCEDURE D'URGENCE)"**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. RECEVABILITE DES PLIS

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le **05/03/2025 à 13 heures** par la Commission de Passation des Marchés Publics de la Commune de Campo dans la salle des actes de l'hôtel de ville de la Commune de Campo sise à Campo-Ville.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux

conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heure accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

14. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

14.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

- Absence ou non-conformité de la caution de soumission à l'ouverture des plis ;
- Fausse déclaration ou pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 70% de Oui par rapport aux
- Sous-critères essentiels
- Offre administrative non conforme ou incomplète au-delà de quarante-huit (48) heures.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

14.2. Critères essentiels

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

Nº	Critères essentiels	Notation binaire
1	Présentation générale de l'offre	Oui/Non
2	Références de l'entreprise	Oui/Non
3	Moyens humains	Oui/Non
4	Moyens matériels	Oui/Non
5	Méthodologie d'exécution des travaux	Oui/Non
6	Capacité financière de l'entreprise	Oui/Non

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un « Oui » supérieur ou égal à 5/6 de la note technique seront examinées.

15. ATTRIBUTION

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises, dont l'offre est évaluée la moins-disante.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la Commune de CAMPO. Tel. : 695172842

18. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES MAUVAISES PRATIQUES

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48,

Campo, le 03 FEV 2025
Le Maire
(Maitre d'Ouvrage)

Copies :

- PREFET/Ocean
- SOUS-PREFET/Campo
- DDMINEPAT/Océan
- DD/MINMAP/Ocean
- DDMINDEVEL/Ocean
- ARMP/SUD

